

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS

Récapitulatif des documents nécessaires au dossier

- Copie du récépissé de déclaration de l'association ;
- Photocopie de la pièce d'identité du ou des porteur(s) du projet ;
- Le présent dossier complété ;
- Un courrier d'accompagnement ;
- **Le budget prévisionnel accompagné des devis correspondants ;**
- Les engagements du ou des porteur(s) signés, précédés de la mention « lu et approuvé » ;
- Le relevé d'identité bancaire du compte à créditer ;

Pour toute information sur le F.P.H., contacter :

Mairie de Creutzwald

Service Politique de la Ville

Téléphone : 03.87.81.89.89.

Dossier reçu complet le :

Mise à jour le 04/06/2018

Fonds de Participation des Habitants (F.P.H.)

Fiche projet

Présentation du ou des porteur(s) de projet

Les habitants portant le projet :

<u>Nom et Prénom</u>	<u>Rôle</u>	<u>Adresse</u>	<u>Téléphone et e-mail</u>
	Responsable du projet		

ET/OU

L'Association portant le projet :

Nom de l'association :

Date de création :

Adresse du siège social :

.....

Adresse courrier (si différente du siège social) :

.....

Téléphone :

Télécopie :

Responsable du projet :

Fonction dans l'association :

Téléphone :

E-mail :

Description du projet

Dénomination :

Date de début de l'action :

Date de fin de l'action (*) :

Lieu de déroulement de l'action :

OBJECTIFS DU PROJET

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DESCRIPTION (méthodologie de préparation et déroulement)

.....

.....

.....

.....

.....

(*) : dans l'hypothèse où votre projet serait financé par le F.P.H., le bilan est à déposer au service Politique de la Ville dans le mois suivant le fin de l'action.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PUBLIC VISÉ (préciser les tranches d'âges, le type de bénéficiaires – jeunes, familles, demandeurs d'emploi, retraités (...) – ainsi que le(s) quartier(s) concernés)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

MOYENS DE COMMUNICATION ENVISAGÉS (affiches, réunions, presse,...)

.....

.....

.....

.....

.....

RESULTATS ATTENDUS (précisez la méthode d'évaluation envisagée – nombre de participants, bénéfices dégagés, ...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

LES MOYENS ENVISAGÉS

Les moyens humains :

.....

.....

.....

.....

.....

Les moyens matériels :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Budget prévisionnel du projet

ATTENTION : il est rappelé que la subvention sollicitée dans le cadre du F.P.H. ne peut représenter 100 % du financement de l'action.

DEPENSES REELLES (*) (en euros)		RECETTES (en euros)	
Location(s)		Autofinancement	
Frais de transport		Participations des bénéficiaires	
Alimentaire			
Achats de fournitures (détailler)		Autres financements (détailler)	
Assurances (détailler)		Aide demandée au F.P.H.	
Frais de personnel			
<i>Rémunération du personnel</i>			
<i>Charges sociales</i>			
Taxes (SACEM)			
Frais de communication (détailler)			
Divers (préciser)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES		TOTAL DES RECETTES	
Dépenses valorisées (détailler)		Recettes valorisées (détailler)	
TOTAL DES DEPENSES VALORISEES		TOTAL DES RECETTES VALORISEES	

Date :

Signature du ou des porteur(s) de projet :

Les engagements du (des) porteur(s) de projet

En tant que porteur de projet, vous vous engagez à :

- Réaliser votre action conformément à ce qu'il a présenté au Comité de Gestion du F.P.H. et sur la base duquel le financement pourra être accordé ;
- Fournir un bilan complet de l'action dont un bilan financier dans le mois suivant la fin de l'action ;
- Fournir les factures originales justifiant toutes les dépenses du projet ;
- Etre assuré pour l'ensemble de la manifestation (locaux, personnel,...) ;
- Vous acquitter des éventuels droits et taxes (SACER,...) ;
- En cas de rémunération de personnes pour prestation, à vous conformer à la réglementation en vigueur (déclarations, charges sociales,...) ;
- Respecter la réglementation sur la propriété intellectuelle, droits d'auteur, (...)
- Intégrer le logo de la Ville et de l'État sur l'ensemble des documents, affiches et tracts produits dans le cadre du projet précédé de la mention « avec le concours financier de l'État et de la Ville de Creutzwald » (des éléments d'exemple seront à fournir au service Politique de la Ville) ;
- Mentionner le financement du F.P.H. à tout organe de presse et/ou de diffusion présent sur les lieux ;

Date

Noms et signature(s) du ou des porteur(s) de projet
précédée(s) de la mention « Lu et approuvé »